



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat général
DRRH
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr
4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

Séance du 9 juillet 2024

Le CSA-A s'est réuni le 9 juillet 2024 à 14H00 sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice.

Mme la présidente ouvre la séance à 14H00 et rappelle l'ordre du jour :

– Points pour avis

- Répartition de la dotation d'assistance éducative
- LDG académiques : promotion et valorisation des parcours professionnels des enseignants, des personnels ATSS et d'encadrement.

– Points pour information

- Bilan du programme académique 2023/2024 et des programmes académiques de formation 2024/2025
- Préparation de la rentrée 2024 sur le plan RH
- Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI).

– Questions diverses



Liste des participants

Membres de l'administration

Madame Julie BENETTI, rectrice,

Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général

Monsieur Antoine CHALEIX, IA-DASEN 93

Madame Anne-Marie BAZZO, IA-DASEN 94

Madame Valérie DEBUCHY, IA-DASEN 77

Monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, DRRH

Madame Francette DALLE-MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe en charge du pilotage budgétaire et financier

Monsieur Vincent BENAVENT secrétaire général adjoint en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier

Monsieur Julien LALIVE, chef de la division DE

Madame Anne TANGUY, cheffe de la division DPAE

Monsieur Charles NAÏM, Chef de la DE

Madame Sandrine BOVARD, cheffe du DOS

Monsieur Pascal JAVERZAC, doyen des IEN 2nd degré ET-EG-IO

Madame Alexandra DEGRAEVE, doyenne des IA-IPR

Madame Juliette MARCI, cheffe de la DAFOR

Monsieur Emeric HUGUET, rédacteur

Monsieur Pierre-Marie GIARD, chargé de mission auprès du secrétaire général



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Représentants du personnel

FSU

Titulaires

Madame Caroline QUINIOU
Madame Catherine ROUSTAN

Suppléants

Monsieur Nicolas DUVEAU
Madame Marion FOURET

FNEC-FP-FO

Titulaires

Monsieur Luc BENIZEAU
Monsieur Arnaud ALBAREDE

UNSA Education

Madame Maeve TREILLET

CGT Educ'action

Madame Audrey DELIZE

SUD Éducation

Madame Hélène CAREIL

M. HUGUET assure le secrétariat de séance.

M. BENIZEAU (FNEC-FP FO) est désigné secrétaire adjoint.

M. ALBAREDE (FNEC-FP FO) et **Mmes QUINIOU** (FSU) ; **TREILLET** (UNSA Education) ; **CAREIL** (SUD Education) et **DELIZE** (CGT Educ'action) donnent lecture de déclarations liminaires, jointes au procès-verbal.

Mme la présidente rappelle que l'ensemble des personnels de l'éducation nationale doit participer de la lutte contre toutes les formes de discrimination, tant pour en protéger les élèves que pour les former à la citoyenneté. Chaque situation doit être signalée et faire systématiquement l'objet d'une réponse adaptée.

Elle estime que la délégation à l'échelon départemental de la gestion des moyens de vie scolaire se justifie par la taille de l'académie et les spécificités territoriales.

M. ALBAREDE donne lecture d'un vœu.

Le vœu recueille 4 votes favorables et 1 abstention.



POINT 1 : Examen des points soumis pour avis

1) Répartition de la dotation d'assistance éducative

Le montant de cette dotation a été maintenu. Les répartitions et redéploiements entre établissement sont désormais effectués par les DASEN à partir de barèmes tenant compte à la fois des spécificités des populations scolaires accueillies et des contraintes particulières. 210 postes d'AESH ont été créés pour la rentrée. 5882 ETP sont répartis entre les DSDEN. L'intégralité des AESH basculera sur le T2 lors des mouvements de juillet et de novembre.

La proposition de répartition de la dotation d'assistance éducative est rejetée à l'unanimité par les représentants du personnel.

2) Présentation des LDG académiques pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels des enseignants, des personnels ATSS et d'encadrement.

Les LDG académiques, déclinaisons des LDG ministérielles, ont été examinées lors de groupes de travail réunis entre mars et avril. Peu d'observations ont été formulées. Les documents ont été transmis aux organisations syndicales. Le comité doit se prononcer sur les orientations générales et les grands principes ; les personnels enseignants, d'éducation et psychologues ; les personnels ATSS ainsi que sur les personnels d'encadrement, de direction et d'inspection.

La FSU déplore le manque de transparence dans la gestion des carrières résultant de la loi de transformation de la fonction publique. Elle souhaite la publication des statistiques sur les promotions et le mouvement. Elle demande des précisions sur la gestion des agrégés, récemment transférée aux académies, et souhaite connaître les critères de répartition pris en compte pour l'accès aux sixième et huitième échelons de la classe normale.

La FNEC-FP FO informe qu'elle votera contre ces LDG. Elle estime que le PPCR est un dispositif particulièrement opaque favorisant une gestion arbitraire.

La proposition de répartition des LDG académiques recueille 3 votes négatifs, 2 abstentions et aucun vote positif.

POINT 2 : Examen des points soumis pour information

1) Bilan du programme académique de formation continue 2023/2024 et présentation des principales perspectives 2024/2025

Ce document a été transmis aux organisations syndicales. Les préinscriptions s'effectuent sur l'application Sofia afin de rendre la demande plus visible et de faciliter les échanges. Le plan de formation sera publié dès le 15 mai pour que les enseignants puissent organiser leur emploi du temps avec les chefs d'établissement. Les enseignants sont informés par courriel des dates d'ouverture des sessions de formation.

La FSU fait observer que l'élaboration d'emplois du temps tenant compte de la participation des enseignants à des formations est illusoire et estime qu'il serait préférable d'organiser ces stages sur site.

La FNEC-FP FO s'oppose à l'organisation de formations continues pendant les congés scolaires. Il estime, par ailleurs, à l'instar de ce qui est observé en lettres modernes, que les difficultés de recrutement constatées dans certaines spécialités ne devraient pas avoir de répercussion sur la carrière des enseignants, notamment lorsqu'ils demandent le bénéfice d'un congé de formation.



Monsieur le secrétaire général rappelle l'obligation d'assurer le bon fonctionnement du service public de l'éducation nationale tout en précisant que les demandes de congés formation sont examinées au cas par cas.

2) Préparation de la rentrée 2024 sur le plan RH

L'académie a largement anticipé les recrutements et renouvellements d'enseignants. La majorité des enseignants contractuels ont bénéficié d'un renouvellement de contrat. Le nombre et la rapidité des réponses ont été plus élevés cette année. La prévisibilité des suppléances et remplacements a été améliorée. Les contrats sont conclus pour une année et parfois deux dans les disciplines structurellement déficitaires de la voie professionnelle. Il en est de même pour le premier degré.

Les points de vigilance concernent les lettres modernes, les sciences physiques, la chimie ainsi que l'enseignement des sciences économiques et de gestion en voie professionnelle ou technologique. Les recrutements se poursuivent en lien avec les corps d'inspection et les services gestionnaires. Le processus de recrutement a été grandement amélioré grâce au logiciel ACHLOE.

L'académie fait le nécessaire pour que certains EPLE puissent disposer des personnels administratifs par l'affectation de lauréats de concours, le renouvellement de contractuels ou la conclusion de contrats de deux, voire de trois ans.

Dans le second degré, 275 stagiaires exercent à mi-temps et 293 à temps plein. Chaque discipline fait l'objet d'un lissage du taux de déperdition.

Le taux de déperdition de stagiaires appliqué pour le premier degré est identique à celui de l'an dernier. 1174 lauréats de concours seront répartis entre les DSDEN (347 pour la Seine-et-Marne, 564 pour la Seine-Saint-Denis et 263 pour le Val-de-Marne).

La FNEC-FP FO informe que de nombreux chefs d'établissements et IPR émettent un avis défavorable au renouvellement de certains contrats sans avoir convoqué l'agent à un entretien préalable.

Monsieur le secrétaire général répond que les circulaires de rentrée mentionnent systématiquement cette obligation. Cette règle de bonne pratique des ressources humaines fera l'objet d'un rappel auprès des chefs d'établissement et inspecteurs.

3) Présentation de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI)

Mme TORDJMAN (cheffe de la DSI) présente la PSSI.

Monsieur le secrétaire général rappelle que la PSSI ne présente pas de caractère réglementaire et précise qu'elle constitue un guide des bonnes pratiques permettant d'accroître la sécurité des services d'information.

Mme FOURET (FSU) donne lecture d'un vœu.

Le vœu recueille 3 votes positifs et 3 abstentions.

POINT 3 : Examen des questions diverses

1) Méthode de calcul des décharges de service

Question traitée.



2) Postes d'infirmiers

Monsieur le secrétaire général répond qu'il n'y a eu aucune suppression de poste sur l'académie : 33 lauréats sur 50 ont reçu une affectation et 17 postes n'ayant pu être pourvus seront attribués à des agents contractuels.

3) Situation de deux enseignants du premier degré affectés en Seine-Saint-Denis

Cette question concernant deux situations individuelles sera traitée ultérieurement.

4) Pourcentage d'élèves ayant signé une convention dans le cadre des stages organisés en classe de seconde

71 % des élèves ont signé une convention. Le rectorat a accueilli 22 stagiaires pendant 15 jours. Les DSDEN ont été encouragées à suivre cet exemple.

5) Mise en œuvre de la loi du 27 mai 2024

Monsieur le secrétaire général rappelle que l'accompagnement des élèves en situation de handicap s'effectue pendant la pause méridienne lorsque l'AESH accepte d'effectuer des heures supplémentaires et pendant le temps scolaire si l'agent ne souhaite pas augmenter son temps de travail.

6) Mise en en place des indemnités périéducatives

Ces indemnités peuvent être mises en paiement sur présentation des états auprès de chaque service payeur (Rectorat ; DSDEN).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h05.

LA PRÉSIDENTE

Julie BENETTI

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Emeric HUGUET

LE SECRETAIRE ADJOINT

Luc BENIZEAU